

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 1 février 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	838 570 109 R.C.S. Melun
<i>Date d'immatriculation</i>	29/03/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	MS BATIMENT 77
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	3 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	95 Rue Sermonoise 77380 Combs-la-Ville
<i>- Mention n° 87008 du 29/03/2018</i>	Le siège social est fixé au domicile du représentant légal pour une durée n'excédant pas 5 ans, en application de l'alinéa 2 de l'article L123-11-1 du code de commerce.
<i>Activités principales</i>	Ravalement, plâtrerie, démolition, maçonnerie, location de benne et transport de gravats
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 29/03/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	LANDIM CORREIA Inocencio
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 10/09/1957 à TARRAFAL (REPUBLIQUE DU CAP VERT)
<i>Nationalité</i>	Portugaise
<i>Domicile personnel</i>	95 Rue Sermonoise 77380 Combs-la-Ville

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	95 Rue Sermonoise 77380 Combs-la-Ville
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Ravalement, plâtrerie, démolition, maçonnerie, location de benne et transport de gravats
<i>Date de commencement d'activité</i>	17/03/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

<i>- Mention n° 87007 du 29/03/2018</i>	L'activité artisanale déclarée a été enregistrée sous condition suspensive de l'immatriculation au répertoire des métiers. La justification de cette immatriculation doit être fournie au greffe dans le mois de la date déclarée du début de cette activité. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.
---	---

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT